



**MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO**

# **AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, QUE:**

À la séance spéciale du Conseil municipal du lundi 4 juin 2018 à 19 h 30, le rapport financier de la Municipalité de Saint-Bruno pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 sera déposé au Conseil pour étude et acceptation, séance tenante.

Cet avis est donné conformément aux prescriptions de l'article 176.1 du Code municipal.

Donné à Saint-Bruno, ce onzième jour de mai 2018.

  
Rachel Bourget, dir. gén.  
et Secrétaire-trésorière